

JC - 04/18/2024-10-AR283

ARRETE MUNICIPAL

**INCORPORATION DE BIENS VACANTS ET SANS MAITRE
DANS LE DOMAINE COMMUNAL**

Monsieur le Maire de la Commune d'Ambérieu-en-Bugey, dont le siège est à la mairie d'AMBERIEU-en-BUGEY, Place Robert Marcelpoil, identifiée sous le numéro SIREN 210 100 046,

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le Code Civil, notamment ses articles 539 et 713 ;

Vu le Code du Domaine de l'Etat, notamment ses articles L.25 et L.27 bis et ter ;

Vu l'avis de la Commission Communale des Impôts Directs en date du 23 mars 2023 ;

Vu l'arrêté municipal en date du 7 juin 2023 portant attribution à la Commune d'Ambérieu-en-Bugey des parcelles figurant à l'article 1^{er} ci-dessous qui n'ont pas de propriétaire connu et dont les contributions foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois années ;

Considérant que le propriétaire apparaissant comme propriétaire des biens, SCI de Construction Vicair-Verdun, est inconnu puisque ladite SCI a été dissoute par acte des 9, 10 et 11 février 1978 ;

Considérant que l'arrêté municipal du 7 juin 2023 a été transmis à M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Belley qui l'a réceptionné le 9 juin 2023 ;

Considérant que les formalités de publication, d'affichage et de communication sur le site de la Ville, de l'arrêté du 7 juin 2023 ont été effectuées à compter du 14 juin 2023 pour une durée de 6 mois ;

Considérant que personne ne s'est fait connaître dans le délai de six mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues ci-dessus ;

Considérant que par délibération en date du 5 avril 2024 le Conseil Municipal a décidé l'incorporation de ces biens vacants et sans maître dans le domaine privé de la Commune d'Ambérieu-en-Bugey.

ARRETE

Article 1er :

Les parcelles suivantes, sises sur le territoire de la Commune d'Ambérieu-en-Bugey, présumées vacantes et sans maître au titre de l'article 713 du Code Civil, sont intégrées dans le domaine privé de la Commune d'Ambérieu-en-Bugey :


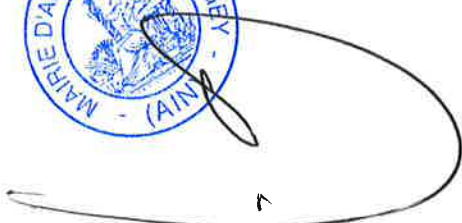
parcelles		lieudit	surface	
section	n°			
AN	164	la Pérouse Est	917 m ²	voie de circulation, rues Alfred Rocheray et Jean Macé
	313		4 931 m ²	
	178		52 m ²	terrain d'assise du transformateur EDF sis rue A.Rocheray
	184		903 m ²	délaissé du lotissement de la SCI de Construction Vicaire-Verdun
surface totale.....			6 803 m²	

Article 2 :

Le présent arrêté sera notifié à M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Belley affiché dans la Commune d'Ambérieu-en-Bugey, dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de la Commune et une ampliation sera adressée à M. le directeur des services fiscaux de Bourg-en-Bresse. Il sera publié au Service de la Publicité Foncière.

Fait à Ambérieu-en-Bugey, le 18 avril 2024

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20240418-041824_10_AR283-AR
Date de télétransmission : 19/04/2024
Date de réception préfecture : 19/04/2024